



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Affaire suivie par : Valérie HERAUD
N/Ref : VH/JD/2019 01598
PJ : 1 dossier

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 03 juin 2019

Objet : Déclaration dossier IED Conforme

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

EARL CERVOL
Numéro S3IC 0579-00181
SIRET : 504 312 455 000 1

Adresse de l'exploitation : Le Vignault
79140 CERIZAY

Adresse administrative : Le Vignault
79140 CERIZAY

Arrêté préfectoral d'autorisation n° 2151 modifié en date du 2 décembre 1998 pour un effectif de 72 900 volailles

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 28 juin 2018 par l'exploitant
Demande de compléments : 28 février 2019 et le 22 mai 2019
Réponse exploitant : 6 mars 2019 et le 23 mai 2019
Finalisée le 23 mai 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du service Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement


Valérie HERAUD